YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/ACD/EB

DECISION N° 2006/316

OBJET : Convention d'occupation temporaire de la salle André Malraux – conclue avec Madame Huguette LIGNOL.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise dans le cadre de sa programmation culturelle une exposition de peintures en collaboration avec Madame Huguette LIGNOL, artiste-peintre, domiciliée aux Rives de l'Yerres, bâtiment A2, 91330 Yerres.

DECIDE

DE signer une convention d'occupation de la salle André Malraux du jeudi 11 janvier 2007 au lundi 29 janvier 2007 avec Madame Huguette LIGNOL, susvisée,

DIT que cette occupation se fera à titre gratuit,

Fait à Yerres, le 21 novembre 2006,

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération